

Avis voté à la séance plénière du 8 octobre 2019

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe CGT

La CGT a voté cet avis.

300 millions de travailleurs.es pauvres, 20 % d'écart de rémunération femmes/hommes, 190 millions de personnes au chômage, les libertés syndicales et le droit à la négociation collective bafouées, telle est la photographie sociale mondiale. ... « *La troisième guerre mondiale est sociale* », titre choc du livre de Bernard Thibault rappelle la violence d'une guerre qui ne dit pas son nom.

Le travail est devenu une variable d'ajustement. Le droit à une vie décente, la préservation des ressources et parfois la démocratie et les droits humains sont priés de s'incliner devant la toute-puissance du marché.

L'objectif de la RSO est de créer un cadre réglementaire international contraignant notamment pour les FMN et mieux lutter contre les dumpings fiscal, social et environnemental.

Le rôle des firmes dans l'organisation et la désorganisation du monde, les met en situation de le diriger : Selon l'OIT 50 000 firmes-monde et 45 000 filiales, emploieraient plus de 200 millions de personnes. Emplois induits, cela représente un travailleur.se sur cinq dans le monde. Elles concurrencent ainsi les gouvernements nationaux. Selon une étude de l'organisation *Global justice now*, 10 de ces entreprises font partie des 30 plus grandes entités mondiales (États et entreprises confondus).

Cet avis tente de mieux appréhender les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la régulation internationale du travail. Il identifie les lieux de normalisation comme l'OIT, les principes directeurs de l'ONU, l'Union Européenne, les accords-cadres internationaux dans les entreprises, les réglementations nationales, comme la loi sur le devoir de vigilance pour la France. Cette multiplicité n'évite, hélas, pas les drames comme la catastrophe du Rana Plaza.

Le texte soutient un multilatéralisme indispensable à la régulation internationale pour lutter contre le dumping social, fiscal et environnemental.

Les *dissensus* y sont clairement affichés et nous nous retrouvons dans un certain nombre de préconisations notamment le renforcement et l'ouverture à la société civile organisée de l'OIT, la transposition en droit français de la convention 190 contre le harcèlement sexuel au travail, l'instauration d'instruments contraignants RSE dans les accords commerciaux mondiaux ,la nécessité d'agir pour la France et l'UE à faire aboutir le projet de traité de l'ONU sur les droits humains et les sociétés transnationales, incluant un instrument juridiquement contraignant ; l'engagement et la responsabilité des entreprises vis-à-vis des sous-traitants ; la présence renforcée des salarié.es dans les instances de gouvernance des entreprises.

À ce regard positif, nous regrettons que n'aient pas été retenus les éléments OIT et OCDE démontrant un double langage gouvernemental qui au travers de dernières réformes réduisent l'intervention et les garanties collectives des salarié.es.